



DELIBERATION n°18

Conseil communautaire du 16 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023 Date d'affichage convocation : 09/03/2023

Thème : Règlement de service	Rapporteur David VAN DEN HENDE	Budget : Assainissement Collectif
Objet : Modification du règlement du service de l'assainissement collectif		

Délégués en exercice : 44
Quorum : 23
Délégués présents : 34
Pouvoir : 3

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, NAVEAU Yannick, LUCE Fabrice (pouvoir d'Alexandre BIENFAIT), GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (pouvoir d'Adeline CARLIER), HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale, FAYARD Joël, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique (pouvoir de Mickaël JACQUES), VAN COPPENOLLE Hervé, FLUCHER José, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy, VAN RYUMBECKE Edmond

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, MARLOT Sylvie, LETURQUE Francine

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël (pouvoir à Monique LORIETTE), BIENFAIT Alexandre (pouvoir à Fabrice LUCE), BERNARD, Valérie, DIDIER Pierre, BART Nicole, HALLE Éric, CARLIER Adeline (pouvoir à Thomas HENNEQUIN), LECLERCQ Hervé, LEMAIRE Michel, FRERE Marie-Noëlle, BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude

Secrétaire de séance : Mme Monique LORIETTE

Exposé des motifs :

La Communauté de communes est compétente en Assainissement Collectif depuis le 1^{er} janvier 2003 et dispose d'un règlement de service permettant de définir les modalités d'exercice des différentes missions du SPAC, approuvé par délibération du 23 février 2004.

Ce document obligatoire en application de l'article L.2224-12 du CGCT, est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable. Il définit les droits, les obligations et responsabilités mutuelles de la collectivité et de l'usager du service d'assainissement collectif.

Ce document doit être mis en cohérence avec, d'une part, les nombreuses évolutions législatives dans le domaine de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales, et, d'autre part, avec les évolutions souhaitées dans les missions du service.

Les principales modifications portent sur la gestion intégrée des eaux pluviales, l'instauration de mesures coercitives en cas de pollution des réseaux et la mise à jour des dispositions concernant les eaux usées autres que domestiques.

De plus, afin de faciliter la communication, une grille tarifaire reprenant l'ensemble des tarifs votés par délibération sera annexée au règlement et mise à jour dès que nécessaire.

Ce règlement sera transmis à tout usager faisant une demande d'abonnement au service, sera disponible sur le site internet de la collectivité, ainsi que sur simple demande auprès du service.

Délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes des Portes de la Thiérache,
Vu les différentes réglementations en vigueur,
Vu la commission assainissement du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire de :

APPROUVER le nouveau règlement du service d'Assainissement Collectif pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2023,

VALIDER l'inclusion d'une grille tarifaire en annexe,

AUTORISER le Président à signer le règlement de service.

Annexe : Règlement de service et grille tarifaire

Résultat vote : FAVORABLE

Détail vote :
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président
Jean-François PAGON



Secrétaire de séance, Monique LORIETTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loriette', written over a horizontal line.